

Introduction générale

Tous les pays du monde accordent un intérêt tout à fait particulier à l'enfance en considérant le bien être et la protection des enfants parmi les principales priorités de leurs plans de développement.

Au Maroc, comme partout ailleurs, les conditions d'évolution de l'enfance constituent un facteur essentiel du développement socio-économique futur du pays. La publication de ce document sur "la situation des enfants au Maroc" découle de cette préoccupation. Elle traite de l'environnement socio-économique des enfants âgés de moins de 15 ans, des caractéristiques socio-démographiques et perspectives de la population infantile et de la protection juridique et sociale de l'enfance.

La première étude de cet ouvrage est consacrée à dégager le poids et l'évolution de ce segment de population dans le temps ainsi que certains de ses aspects démographiques entre 1960 et 1992, et à présenter un aperçu général sur le plan social en faveur de l'enfance en rapport avec la politique du pays en matière de population. La seconde étude a tenté de cerner la situation des enfants au Maroc dans son rapport avec l'environnement socio-économique dans lequel ils vivent. Eu égard aux données disponibles, l'analyse a porté sur la place des enfants dans le système scolaire marocain, leur état de santé et leur nutrition, pour enfin déboucher sur le travail des enfants. Quant à la troisième étude, elle est réservée à la protection de l'enfance sur le plan juridique en passant en revue les enfants en situation difficile, à savoir, les enfants délinquants, les handicapés, les abandonnés et les orphelins placés dans les centres de sauvegarde de l'enfance.

Il ressort à travers cette réflexion que, malgré la baisse de la fécondité au Maroc, les effectifs des enfants ne cesseront pas de croître en termes absolus et continueront donc à solliciter des investissements surtout démographiques qui pèseront lourdement sur les efforts de développement, si cette croissance ne s'atténue pas. Le nombre d'enfants représente en 1995 près de 36,3% de la population totale dont 49% sont des filles. Par milieu de résidence, la part des moins de 15 ans par rapport à la population totale est de 30,6% dans les villes et de 42,4% dans les campagnes. A la fin du vingtième siècle, leur nombre atteindrait près de 9,7 millions, soit un peu moins du tiers de la population du pays. Dans les villes ils seront près de 4,4 millions contre 5,3 millions dans les campagnes.

En ce qui concerne l'éducation des enfants, plus de trente années après l'indépendance, la politique de l'enseignement au Maroc n'est pas arrivée à une scolarisation totale de la population en âge d'entrer à l'école. Le système d'enseignement s'est implanté dans certaines régions plus que dans d'autres, il touche également plus de garçons que de filles.

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement fondamental des enfants âgés de 7 à 13 ans s'élevait en 1991 à 62,6%. Par milieu de résidence, la campagne et la ville ne jouissent pas de façon équitable de cette scolarisation: le taux de scolarisation n'est que de 44,1% en milieu rural contre 86,5% en milieu urbain. Les disparités selon le sexe, ne sont pas significatives dans les villes: 84,7% pour les filles contre 88,3% pour les garçons. Par contre, cette inégalité de la scolarisation par sexe persiste encore dans la campagne: le taux de scolarisation dans le cycle fondamental chez les garçons ruraux de 7-13 ans est estimé à 58,1% contre 30,4% pour les filles rurales. Le taux d'analphabétisme en 1991 a été évalué à 33% parmi la population âgée de 10-14 ans. Dans la même

tranche d'âge, la proportion de filles analphabètes se situe à 44% et celle des garçons à 22%.

En matière de santé et durant la période 1988-92, on constate que pour les enfants qui décèdent avant l'âge d'un an la probabilité de mourir durant le premier mois (la mortalité néonatale) est nettement supérieure à la probabilité de mourir entre le premier et le douzième mois (la mortalité post-néonatale). En effet, sur 1000 naissances, 31 enfants décèdent durant le premier mois, et sur 1000 enfants âgés d'un mois, 26 enfants meurent avant l'âge d'un an. Ces quotients ont évolué à la baisse; le taux de décroissance le plus faible a été enregistré par la mortalité néonatale: de 51%0 pour la période 1968-72 elle est passée à 31%0 en 1988-92, soit une diminution de 20 points seulement.

Le quotient de mortalité infantile qui se situait à 149 p.mille en 1962 est tombé à 57,4 p.mille durant les quatre années avant l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé de 1992. Quant à la mortalité juvénile elle a subi le même sort en passant de 75 p.mille en 1962 à 30,7 p.mille en 1987, puis à 20 p.mille aux environs de 1990.

En ce qui concerne la nutrition, presque un enfant sur quatre, soit 23% des enfants, souffre de retard de croissance ou de sous-nutrition chronique dont 8% de sous-nutrition chronique sévère en 1992. Les enfants ruraux sont plus touchés (27,7%) que les enfants urbains (13,1%). L'indice «poids-pour-âge» indiquant le statut nutritionnel général révèle que l'insuffisance pondérale touche 9% des enfants de moins de 5 ans dont 1,8% d'insuffisance pondérale sévère. Le milieu rural est 4 fois plus touché que le milieu urbain (12% contre 3,3%).

Pour ce qui est des enfants inadaptés, le taux brut de délinquance juvénile (effectif des délinquants rapporté à la population totale) enregistré par les Brigades de la Sûreté Nationale ou de la Gendarmerie

Royale est passé de 8 pour 10 mille personnes en 1975 à près de 3 pour 10 mille en 1990. La part des filles reste relativement faible: en 1988, sur 100 jeunes délinquants présentés devant les tribunaux, 22 étaient de sexe féminin. En 1990 cette proportion a atteint 20%. Quant aux enfants abandonnés, plus de la moitié le sont dès la naissance à l'hôpital, et près de 30% dans un lieu public, suite à une naissance illégitime.

Sur le plan de la prise en charge des enfants en situation difficile, les structures actuelles restent insuffisantes et l'intervention de l'Etat dans ce domaine est orientée beaucoup plus vers la protection par l'élaboration de textes législatifs et la réinsertion sociale. En ce qui concerne les délinquants juvéniles, trois types d'établissements de sauvegarde de l'enfance sont mis en place, à savoir, les centres de sauvegarde de l'enfance qui regroupent notamment les centres d'observation et qui se chiffrent à 10 en 1990 avec une capacité d'accueil de 540 places, les centres de rééducation au nombre de 13 en 1990 avec une capacité d'accueil de 750 places et les foyers d'action sociale. Les maisons d'enfants ou villages d'enfants SOS (village d'Ait Ourir et celui d'Al Hoceima) sont des institutions d'accueil des enfants abandonnés ou nécessiteux. En 1994, le nombre de ces établissements est de 235 abritant près de 27 mille enfants.